Commune de
PLAINE-HAUTE
Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212201701-20260223-2026024D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 février 2026

Nombre de membres			
Effectif légal	En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
19	**18**	**16**	**18**

Date de la convocation
18/02/2026
Date d'affichage
18/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-trois février à vingt heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire le dix-huit février deux mille vingt-six s'est réuni à la mairie de Plaine-Haute au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mr Philippe PIERRE, Maire.

Etaient présents : PIERRE P, LOYER JY, REPERANT E, RAOULT S, LUCAS R, LE COQ P, HUGER D, PANSART JF, OIZEL R, LETORT N, BONNY V, FERON M, BLANCHARD S, TOQUET C, LE MOINE N, MEHEUT L.

Absents : LE FOL B, LE COQ O.

Pouvoirs : LE FOL B à LETORT N, LE COQ O à TOQUET C.

Secrétaire de séance : LOYER JY.

Délibération n°2026024 : SDE22 : avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie

Le comité syndical du SDE22 a validé lors de la séance du 19 décembre 2025, un projet d'avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie portant sur des modifications mineures et des clarifications :

-intégration d'une clause sur le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD),
-précision sur la définition d'un membre désormais désigné par son n° de SIREN,
-précision sur la date d'application des frais d'adhésion au groupement qui sont dus dès la phase de préparation du marché (même si la date de fourniture est prévue ultérieurement),
-suppression des références au logiciel SMAE (système de management des achats d'énergie), ce module étant désormais intégré au logiciel SME.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE l'avenant n°2 à la convention de groupement de commandes pour l'achat d'énergie du SDE22.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe PIERRE